

PLAN  
REGLEMENTAIRE  
C8  
**Aléas, risques et nuisances**  
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE  
**COURSET**

BOULOGNE-SUR-MER (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'urbanisme)  
ARRÊT DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019  
CÔTE D'OPALE APPROBATION : le 14 novembre 2019

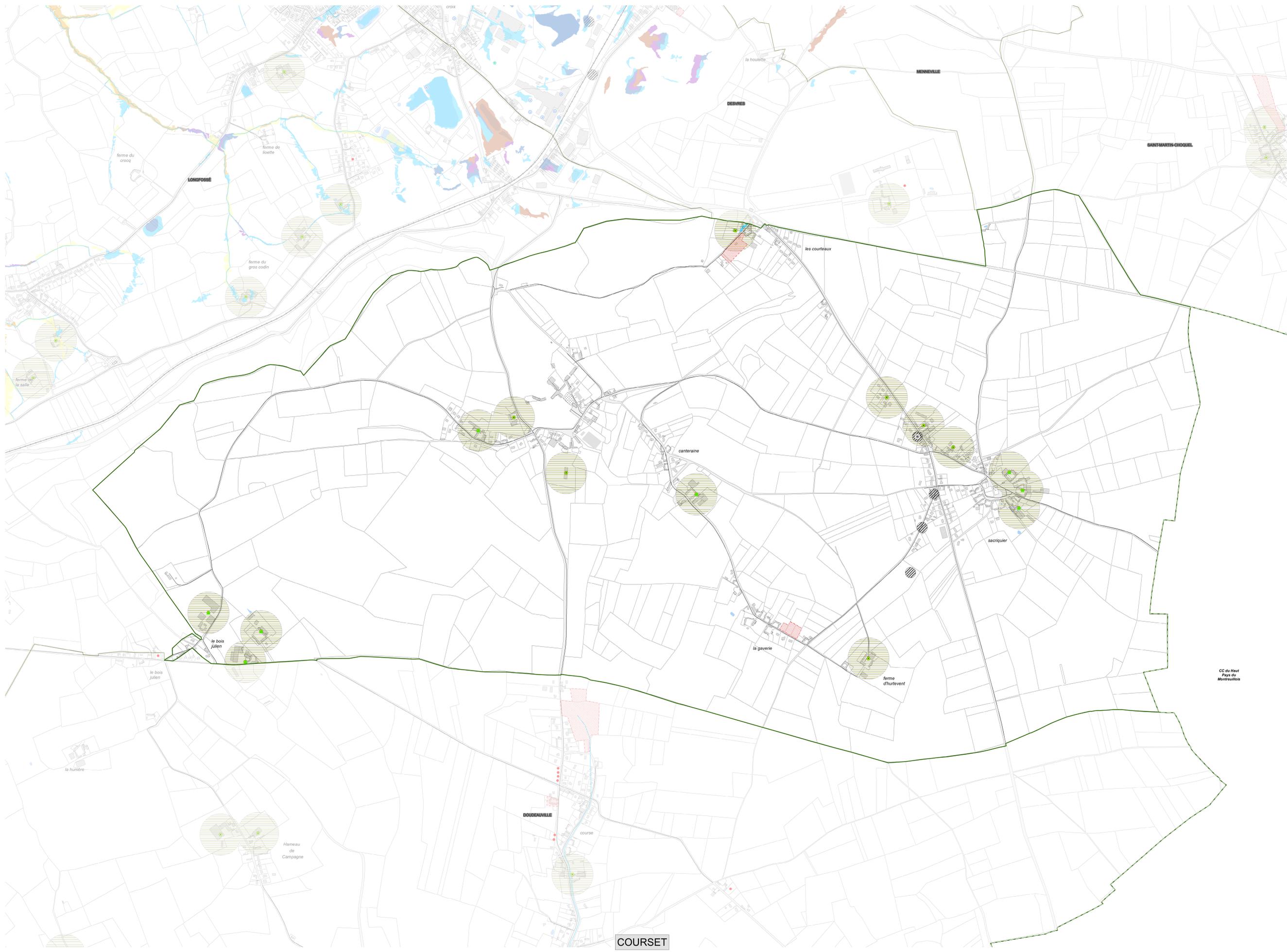
Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :  
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE  
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

- Aléas Inondation / Classes d'aléas**
- Aléas retrait gonflement des sols argileux
- Fret
- Moyen
- Installation classées pour l'environnement**
- ICPE agricole
- ICPE industriel
- Autres**
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavités souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollués BASOL
- Site d'Information sur les Sols
- Habitat/voies cadastrales**
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Clapage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voies
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Clôtures
- Equipements sportifs
- Parcelaire
- Limite commune
- Limite intercommunale



CC du Haut  
Pays du  
Montreuillois

COURSET

Echelle de référence : 1/5 000  
0 50 100 200 Mètres